

AIDE À L'ADAPTATION DES LOGEMENTS À LA PERTE D'AUTONOMIE

Vous souhaitez adapter votre domicile pour prévenir les chutes, améliorer votre sécurité et ainsi pouvoir continuer à vivre chez vous le plus longtemps possible ? Des aides financières existent !

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Bayeux Intercom propose aux propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et locataires, sous conditions, une aide à l'adaptation des logements pour anticiper la perte d'autonomie.

POUR QUI ?

- Les personnes âgées de plus de 60 ans
- Les personnes reconnues handicapées

POUR QUELS TRAVAUX ?

- Création d'une douche à l'italienne, éviers, lavabos à hauteur réglable, baignoire à porte, barre d'appui, siège de douche, WC réhaussés...
- Les équipements de sécurité et d'accessibilité : unité de vie accessible, monte-escalier, revêtement de sol antidérapant, système de commande à distance des installations électriques...

QUELLES AIDES FINANCIÈRES ?

Grâce à l'OPAH, les travaux d'accessibilité, de maintien à domicile peuvent être subventionnés, sous conditions, par les partenaires du dispositif : Etat, Anah (Agence nationale de l'habitat), Département, Bayeux Intercom, caisses de retraite... Les aides, cumulées, peuvent couvrir de 35 à 80% du montant total HT des travaux dans la limite de 20 000 € HT.

Pour bénéficier des aides, les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt des dossiers de subventions.

UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT

Bayeux Intercom a mandaté le groupement associatif CDHAT / SOLIHA pour accompagner, conseiller et informer les propriétaires et locataires tout au long de leur projet de travaux :

- Réalisation d'un diagnostic technique, financier et social
- Assistance dans le montage du projet
- Élaboration du plan de financement des travaux (subventions, prêts...),
- Montage des dossiers de demande de financement

Permanences sur rendez-vous :

A Bayeux – siège de Bayeux Intercom (4 place Gauquelin Despallières)

- Tous les 1^{er} mardi du mois, de 14h à 17h
- Tous les 2^e, 3^e et 4^e mardi du mois, de 9h30 à 12h
- Tous les 1^{er} et 3^e mercredi du mois de 9h30 à 12h

En mairie de Port en Bessin-Huppain

- Tous les 2^e et 4^e mercredis du mois de 9h30 à 12h

Renseignements : 02 31 53 73 73